

POURSUITE D'ÉTUDES APRÈS LE DEI PAR SPÉCIALISATION

Spécialisations	Conditions d'accès	Modalités d'accès	Durée de la formation
Diplôme d'État de Puériculture (IPDE)	Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier. Sont admis à s'inscrire à la sélection, les étudiants infirmiers en dernière année de formation. Leur admission est subordonnée à l'obtention de leur diplôme d'État.	Concours d'admission à la formation.	1 an
Diplôme d'État d'Infirmier de Bloc Opératoire (IBODE)	Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier. Sont admis à s'inscrire à la sélection, les étudiants infirmiers en dernière année de formation. Leur admission est subordonnée à l'obtention de leur diplôme d'État.	Concours d'admission à la formation.	2 ans
Diplôme d'État d'Infirmier Anesthésiste (IADE)	L'entrée en formation IADE est conditionnée par la sélection de candidats qui se fait sur concours ouvert aux titulaires du Diplôme d'État d'infirmier justifiant de deux ans d'exercice.	Concours d'admission à la formation.	2 ans
Diplôme d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) : ○ Mention pathologies chroniques stabilisées ○ Mention oncologie et hémato-oncologie ○ Mention maladie rénale chronique ○ Mention psychiatrie et santé mentale ○ Mention urgences	L'accès à la formation peut se faire en poursuite d'études initiales. Pour exercer en qualité d'IPA, il faut justifier de trois ans d'exercice en temps plein.	Voir les modalités de candidature et la procédure d'inscription universitaire	2 ans

POURSUITE D'ÉTUDES APRÈS LE DEI

	Conditions d'accès	Modalités d'accès	Durée de la formation
Diplômes universitaire (DU) - Diplôme inter-universitaire (DIU)	Être titulaire d'un diplôme de premier cycle d'université (DPCU) : accès à partir d'un niveau baccalauréat	Voir les modalités de candidature et la procédure d'inscription universitaire	Variable en fonction du DU ou DIU
Master 1 (M1)	Être titulaire d'une licence ou équivalence à une licence	Voir les modalités de candidature et la procédure d'inscription universitaire	1 an
Master 2 (M2)	Être titulaire d'un master 1	Voir les modalités de candidature et la procédure d'inscription universitaire	1 an
Doctorat	Être titulaire d'un master 2 ou équivalence	Voir les modalités de candidature et la procédure d'inscription universitaire	Minimum 3 ans
Cadre de santé	Être titulaire d'un diplôme d'Etat ; justifier de 4 ans d'exercice effectif à temps plein de la profession au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection	Concours d'entrée en Institut de Formation des Cadre de Santé) IFCS	10 mois
Cadre supérieur de santé	Être titulaire d'un diplôme de cadre de santé	Concours sur titre au sein de l'établissement	
Directeur des soins	Être titulaire du diplôme de cadre de santé (concours externe) ou appartenant, depuis au moins cinq ans, à un corps de cadre de santé de l'une ou l'autre des trois fonctions publiques (concours interne).	Concours d'entrée à l'EHESP (École des hautes études en santé Publique)	12 mois
Passerelle pour études de médecine, odontologie, pharmacie ou sage-femme (Arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme)	Être titulaire du diplôme d'État infirmier	Sur présentation d'un dossier de candidature	Accès en 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année sans passer le concours d'entrée dans la filière sous condition d'admission